

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

SESSION 2022

Éléments indicatifs de corrigé

ÉLÉMENTS DE CORRECTION

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

1. Analyser les mesures de politique économique prises par l'Etat français pour faire face à la crise sanitaire.

Points du programme :

- 4.1 Quels sont la place et le rôle de l'Etat ?
- 4.2 Quelles politiques économiques l'Etat peut-il mener ?

Compétences évaluées :

- Analyser une décision de politique économique dans un contexte précis
- Apprécier les enjeux d'une politique économique donnée
- Distinguer les différents types de politiques économiques
- Identifier les fonctions de l'Etat

Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (parmi les documents 1, 2, 3, 7, 9, 10) ;
- Une définition du ou des mots clés de la question (en l'espèce, prioritairement une définition de « politique économique » et accessoirement de l'« Etat ») ;
- Une identification des principales politiques économiques mises en œuvre (politique conjoncturelle, politique structurelle, politique budgétaire, politique de relance, politique contre-cyclique) et des mesures ;
- Une présentation des enjeux des politiques économiques ;
- Une phrase conclusive.

Définitions :

Politique économique : ensemble de décisions prises par les pouvoirs publics pour atteindre un certain nombre d'objectifs (macroéconomiques), à l'aide d'instruments économiques.

Etat : il existe plusieurs définitions de l'Etat, au sens philosophique, politique et économique du terme. D'un point de vue économique, l'Etat peut être défini comme un agent économique garant de l'intérêt général, disposant d'un horizon temporel infini. Pour la comptabilité nationale, il s'agit du secteur institutionnel intégrant les administrations publiques (centrales, locales, caisses de sécurité sociale). Ces unités institutionnelles ont pour fonction principale de produire des biens et des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Leurs ressources proviennent majoritairement de contributions obligatoires (cf. définition de l'INSEE).

Contexte : la France comme l'ensemble du reste du monde a été confrontée à la crise sanitaire du covid. Cette crise a provoqué un choc d'offre et un choc de demande. L'économie française a connu une période de baisse de son PIB de l'ordre de -8% en 2020 (document 7). Au sens de Musgrave, l'Etat mobilise des fonctions de régulation et d'allocation des ressources.

Objectifs :

- Carré magique de Kaldor : Préserver la croissance économique malgré la crise, sauvegarder l'emploi.
- Stabilisation de la conjoncture afin d'éviter des conséquences plus structurelles = les mesures d'urgence et les mesures de relance (documents 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10)
- A plus long terme : préserver la compétitivité des entreprises françaises (documents 3, 4, 8, 9) et assurer la transition écologique (document 10)

Type de politique :

- Politique budgétaire
- Politique conjoncturelle et structurelle
- Politique de relance

- o Politique contra-cyclique
- o Politique interventionniste
- o Politique de l'offre et de la demande

Mesures prises :

Demande : Chômage partiel, promotion de l'apprentissage pour les jeunes, leur garantissant un revenu d'activité.

Offre : Exonérations charges sociales, PGE, aides à l'embauche des jeunes (document 1), plan France Relance 2030 (document 10), aides aux entreprises en difficulté (documents 6 et 7), mesures de soutien à la modernisation de l'industrie (documents 9 et 10).

Mécanismes attendus :

- o Soutien de la demande (pouvoir d'achat des ménages, effet multiplicateur de Keynes, politique passive du chômage)
- o Soutien de l'offre : aides en faveur de la trésorerie des entreprises, développer le potentiel productif en favorisant les facteurs de croissance endogène (soutien à l'investissement, dépenses d'infrastructures, de formation, de R&D), un soutien qui a profité aux entreprises « zombies » et qui limite à court terme les défaillances d'entreprises, mesures en faveur de la transition écologique...

Enjeux :

Intérêts des mesures :

- o Maintenir une croissance économique (maintien de la consommation, de l'investissement), fonction de stabilisation de la conjoncture (Musgrave), assurer la compétitivité des entreprises françaises.

Limites de ces mesures :

- o Coût de ces mesures pour l'Etat français avec la question du financement des dépenses publiques (hausse potentielle des prélèvements obligatoires dans les années à venir) et la soutenabilité de l'endettement public (dans une perspective européenne, les contraintes du Pacte de stabilité et de croissance ne sont plus respectées) ;
- o Maintenir en vie artificiellement des entreprises qui auraient dû disparaître des marchés en l'absence de soutien public (document 6) : est-ce le rôle d'un Etat de « sélectionner » les structures productives les plus aptes à la survie ?
- o L'Etat dispose-t-il des capacités cognitives suffisantes pour effectuer les choix optimaux en matière de politique industrielle, pour détecter les secteurs porteurs de croissance ?

Pour conclure, les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de relance ont eu des effets positifs sur le court terme. En effet, les prévisions de croissance économique pour 2021 sont optimistes, les mesures de soutien aux entreprises ont permis de limiter les défaillances (cette situation risque de s'inverser au moment de l'arrêt des mesures d'urgence...). Il est trop tôt pour le moment pour réaliser un bilan concernant les politiques structurelles (transition écologique, indépendance industrielle...). Ces mesures ont contribué à accentuer le déficit public de la France, posant la question de la soutenabilité de la dette publique française.

2. Comparer les choix budgétaires de la France et de l'Allemagne.

Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (parmi les documents 2 à 4)
- Une définition du ou des mots clés de la question (en l'espèce, « choix budgétaire » - toutefois une définition simple de la notion de budget sera acceptée -) ;
- Une description des choix budgétaires des deux pays : mesures budgétaires lors de la crise, dépenses publiques, prélèvements obligatoires. Seuls les choix en matière de niveau des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires apparaissent dans les documents.
- Une phrase conclusive

Définition :

Les choix budgétaires concernent l'utilisation des finances publiques de la France et de l'Allemagne. Il s'agit donc ici de décrire l'évolution des dépenses publiques, des taux de prélèvements obligatoires de la France et de l'Allemagne.

Les choix budgétaires concernent les administrations publiques à savoir l'Etat, les collectivités locales et la sécurité sociale.

Dans les documents proposés (documents 2, 3 et 4), on constate que :

- Avec la crise sanitaire, la France a adopté des mesures d'urgence et de relance. Ces mesures ont représenté 7,6% du PIB. Ces dispositifs étaient nécessaires pour soutenir l'activité économique (cf. question 1). L'Allemagne est intervenue de manière plus forte puisqu'elle a consacré 8,4% de son PIB à ces mesures. Les proportions concernant les mesures d'urgence et de relance sont similaires entre le France et l'Allemagne.
- Les dépenses publiques de la France ont représenté en moyenne 55% du PIB depuis 1995 mais depuis 2019, ces dépenses publiques sont en augmentation. Elles passent à 62,5% du PIB en 2020. Les dépenses publiques de la France en % du PIB vont au-delà de celles de l'Allemagne (51% en 2020). A l'aide des documents 2 et 3, on observe une coordination des politiques budgétaires des pays de l'UE face à la crise sanitaire. En effet, face à ce choc exogène, l'Allemagne a consenti à augmenter de 6 points de pourcentage, la part des dépenses publiques dans son PIB entre 2019 et 2020.
- Le poids des prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales) est plus important en France qu'en Allemagne sur l'ensemble de la période (autour de 45% pour la France contre 40% pour l'Allemagne). A l'aide du document 4, on observe une relative stabilité des taux de prélèvements obligatoires pour les deux pays, face à la crise sanitaire, alors que les dépenses publiques ont fortement augmenté, nous interrogeant sur l'ampleur des déficits publics des deux pays.

Pour conclure, les deux pays ont dû « laisser filer » leur déficit public afin de résorber la crise économique, révélant une coordination des politiques économiques menées par les Etats de l'UE et l'absence de comportement de passager clandestin de la part des Etats. Même l'Allemagne a consenti à ne pas respecter les critères du pacte de stabilité pour faire face à la crise.

3. Expliquer l'impact de la crise sanitaire sur le comportement des ménages et des entreprises.

Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (parmi les documents 5, 6, 7) ;
- Une définition du ou des mots clés de la question (en l'espèce, « ménages », « entreprises ») ;
- Une identification de l'impact de la crise sanitaire sur les comportements des agents économiques, en mobilisant des concepts OU des mécanismes économiques OU des références théoriques appropriées.
- Une phrase conclusive

Définitions :

Les agents économiques ou secteurs institutionnels (ménages, sociétés non financières)

Impact de la crise sur l'arbitrage effectué par les agents économiques (ménages et entreprises) sur la consommation, l'épargne et l'investissement.

Ménages :

- Une augmentation de l'épargne (document 5) : le taux d'épargne au deuxième trimestre 2020 est de l'ordre de 27% du RDB. Le montant 2020 est trois fois plus important que celui de 2019.
Cette épargne était une épargne forcée dans un premier temps (sous l'effet du confinement et de fermetures de certaines activités telles la restauration, les loisirs...).

Aujourd’hui cette épargne est une épargne de précaution. Les ménages ont une crainte en l’avenir (« incertitude économique et financière » du document 5 et crainte quant à la stabilité du marché du travail). Cette crainte a contribué un temps, à la baisse de la consommation des ménages.

- Les mesures en faveur du chômage partiel et d'aides à l'embauche des jeunes sont des signaux émis par l'Etat pour influencer les anticipations des ménages sur l'avenir.

Pour conclure, la crise sanitaire a des effets sur la consommation des ménages et sur le montant de l'épargne. Le taux d'épargne important des ménages aura des conséquences sur la situation économique du pays (il existe une fuite du circuit économique).

Entreprises :

- Les mesures du plan de relance ont eu des conséquences favorables sur la trésorerie des entreprises : à la fin 2020, la part des entreprises devenues illiquides aurait été de 15.6% sans crise. Cette part aurait été de 24% sans le soutien des pouvoirs publics (document 8).
- Les dispositifs de soutien aux entreprises et la politique de taux bas ont permis de maintenir l’investissement des entreprises (document 7 « l’investissement des entreprises a continué à progresser au dernier trimestre 2020 »). Les entreprises ont multiplié les efforts d’investissement pour s’adapter aux contraintes du numérique notamment. Les investissements sont des investissements de productivité et des investissements immatériels, révélant une forme de résilience de l’investissement en situation de crise et l’absence de surréaction de cette variable à la suite de la crise.
- Toutefois ces mesures ont permis de maintenir artificiellement en vie des entreprises vouées à disparaître. Une fois que les dispositifs d'aides auront cessé, le nombre de défaillances d'entreprises (et notamment des TPE, PME) risque d'augmenter.
- La destruction d'emplois découlant de la contraction de l'activité économique à la suite de la crise sanitaire n'a pas été aussi importante que prévue, du fait des dispositifs mis en place par l'Etat à destination des entreprises, et du fait des anticipations positives des entreprises sur une reprise de l'activité économique, à l'issue de la crise sanitaire.

Pour conclure, l’optimisme des entreprises (taux bas, soutien des pouvoirs publics, sortie de la crise avec l’effort de vaccination) et leur besoin d’équipement (en numérique...) favorisent l’investissement des entreprises, ainsi que l’emploi. L’investissement est une variable contribuant de façon importante à l’activité économique (PIB) et au maintien de l’emploi. Cependant, cet équilibre est fragile. Le soutien apporté aux entreprises a été une source de financement pour combler le besoin de trésorerie des entreprises. Ce maintien d’activité est sans doute temporaire. 659 000 entreprises ont obtenu un prêt garanti de l’Etat (PGE) dont 40% sont des TPE et PME. Les entreprises zombies risquent de disparaître et de provoquer ainsi une hausse du chômage.

4. Identifier et justifier les mesures protectionnistes mises en place par la France et l’Union européenne, dans le cadre de la relance de l’économie.

Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (parmi les documents 8, 9, 10) ;
- Une définition du ou des mots clés de la question (en l’occurrence « protectionnisme » et la définition de la relance économique n'est pas attendue) ;
- Une identification des mesures protectionnistes (mesures tarifaires ou non tarifaires) ;
- Une justification des mesures utilisées, notamment en mobilisant des références théoriques appropriées ;
- Une phrase de conclusion.

Définitions :

Le protectionnisme est une politique économique visant à protéger son économie nationale en favorisant les exportations de ses entreprises et/ou en limitant les importations (en temps normal). Pour y parvenir, les pouvoirs publics utilisent des mesures tarifaires (droits de douane) et/ou des barrières non tarifaires (subventions, quotas, taux de change, normes, contraintes administratives...).

Union européenne : espace économique régional intégré comprenant 27 pays et correspondant, dans la classification de Béla Balassa à une union économique et monétaire.

La politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE.

Mesures protectionnistes utilisées par la France et l'UE :

- Utilisation de contrôle des exportations : certains Etats pour des raisons d'intérêt national, en temps de crise, ont souhaité limiter leurs exportations (« 43 pays ont mis en place de telles restrictions ») ⇨ le cas s'est présenté pour l'exportation des masques, les équipements de protection individuelle (gants, lunettes de protection...). Il s'agit de mesures non tarifaires (interdire l'exportation pour des raisons stratégiques), dites de « zone grise », en principe prohibées par l'OMC.
- L'UE et la France ont conscience que pour accroître la compétitivité de leurs entreprises, elles doivent les adapter à l'environnement économique, technologique et faire émerger des « champions nationaux ». La France consacre ainsi 1.8 milliards d'euros pour le cloud français afin de rivaliser face à Amazon Web Services, Google... Le financement est assuré par des fonds publics, des financements privés et des financements européens. Cette mesure consiste à subventionner les entreprises européennes. Il s'agit d'une forme de mesure non tarifaire. Parallèlement, les USA tentent de contourner les règles européennes en faisant pression sur l'Europe pour qu'elle assouplisse sa législation (RGPD) en matière de transparence et de données (document 9).
- Le plan France Relance prévoit des subventions (mesures non tarifaires) dans les secteurs technologiques de pointe (numérique, recherche quantique, ...).
- Enfin, le plan France Relance prévoit la mise en place de mécanismes d'ajustement carbone aux frontières pour décarboner l'industrie, et protéger le secteur industriel français de la concurrence (protectionnisme non tarifaire).

NB : Seront admises les références à la notion de néo-protectionnisme pour identifier les mesures prises par la France et l'UE.

Justifications des mesures protectionnistes :

- La mondialisation de plus en plus poussée, bien que bénéfique (Smith, Ricardo, HOS) a favorisé l'apparition des FMN et progressivement des délocalisations et l'éclatement des chaînes de valeur. La conséquence a été la perte de certaines spécialisations par certains pays (dont la France) et donc l'incapacité de subvenir aux besoins nationaux. Ce qui justifie aujourd'hui des stratégies de relocalisation ainsi que des politiques commerciales stratégiques de subvention des champions nationaux dans des secteurs clés (cf. modèle de Brander et Spencer).
- La crise du coronavirus a mis sous tension les différentes chaînes de production (masques, respirateurs) du fait d'une augmentation brutale de la demande sur ces marchés spécifiques.

La conséquence a été une augmentation des mesures protectionnistes (List et le protectionnisme défensif, Kaldor et le protectionnisme offensif),

Conclusion

Le protectionnisme peut être une solution temporaire dans le cas de la crise sanitaire (mesures de restriction des exportations). Cette politique économique peut contribuer à favoriser la compétitivité des entreprises. Toutefois, le protectionnisme présente des limites (mesures de rétorsion, frein au commerce international, frein à la DIPP, risque de pénurie pour le reste du monde si un pays bloque ses exportations...).

Sujet : Les mécanismes de marché sont-ils suffisants pour réguler l'activité économique ?

Introduction

Il est attendu une introduction contenant les éléments suivants :

- Une **contextualisation du sujet** : le candidat peut montrer le lien entre l'analyse du dossier documentaire de la première partie, le sujet traité et les enjeux actuels de celui-ci. Toute accroche ou toute contextualisation cohérente par rapport au sujet sera également acceptée.
- Une **explicitation des termes clés** du sujet : en l'espèce, les définitions des mécanismes de marché, et de régulation de l'activité économique (pour cette dernière, valoriser toute tentative pertinente de définition de la notion de régulation, même incomplète).
- Une **annonce du plan**.

Contextualisation possible du sujet

- A partir des documents 1 à 7 (hors document 5), pour montrer que l'Etat français remplit sa fonction de régulation de l'activité économique pour faire face à la récession engendrée par la crise sanitaire.
- A partir des documents 9 et 10, pour montrer que l'Etat français, dans le cadre de politiques structurelles, pose les bases d'une croissance économique endogène, et contribue à l'émergence de secteurs économiques clés, avec des « champions nationaux ».
- Autre fait de l'actualité économique démontrant un interventionnisme étatique prononcé pour faire face aux répercussions économiques de la crise sanitaire.

Le corpus documentaire met en évidence l'étendue des mesures prises par l'Etat français pour relancer l'activité économique en période de crise sanitaire. Ces mesures conjoncturelles et structurelles révèlent le degré d'interventionnisme de l'Etat français dans l'économie, et illustrent les fonctions de régulation de l'Etat et d'allocation des ressources.

D'un point de vue conjoncturel, cet interventionnisme étatique se justifie dans la théorie économique, par l'incapacité du marché à revenir spontanément à l'équilibre.

D'un point de vue structurel, il s'agit de mettre en avant la complémentarité Etat/marché pour réguler les comportements économiques ainsi que l'activité économique, notamment lorsque les mécanismes de marché se révèlent défaillants (c'est l'objet du document 9 sur les subventions accordées par l'Etat pour favoriser l'émergence de champions nationaux).

Le sujet proposé intègre donc ces deux dimensions. L'exhaustivité n'est pas attendue, et le candidat peut aborder le sujet sous un seul aspect.

Explicitation des termes clés du sujet

- Le marché se définit comme un lieu de rencontre (réel ou fictif) entre une offre et une demande, afin de fixer un prix.
Les mécanismes de marché reposent sur la poursuite des agents économiques de leurs intérêts propres (main invisible de SMITH) dans une économie dont les prix sont flexibles, déterminés par la loi de l'offre et de la demande.
- La régulation de l'activité économique renvoie à la coordination des décisions économiques prises par les agents, afin d'aboutir à un équilibre (dans la théorie néoclassique). On oppose alors deux modes de coordination de l'activité économique : par le marché et par l'Etat.
La régulation de l'activité économique est également une des fonctions de l'Etat, définies par MUSGRAVE. Elle correspond à l'intervention de l'Etat pour lutter contre les grands déséquilibres macroéconomiques comme l'inflation et le chômage, et pour résorber les crises économiques.

Mise en évidence de l'intérêt du sujet (sous forme affirmative ou interrogative)

La forme interrogative peut intégrer la reprise de la question ou d'autres questions annexes :

- Pourquoi les mécanismes de marché ne garantissent-ils pas toujours une allocation optimale des ressources ?
- Pourquoi l'Etat doit-il intervenir pour réguler l'activité économique ?
- En quoi la régulation par le marché et la régulation par l'Etat sont-elles complémentaires dans une économie ?

Annonce du plan

Proposition de plan n°1 :

- I. Les mécanismes de marché régulent l'activité économique de façon efficace...
- II. ... mais ils présentent des limites justifiant une complémentarité Etat/marché

Proposition de plan n°2 :

- I. Les mécanismes de marché garantissent une allocation optimale des ressources...
- II. ... mais présentent des défaillances corrigées par l'action de l'Etat

NB : les candidats peuvent aborder le sujet en le reliant au thème 2 du programme ET/OU au thème 4. Le sujet étant large, il ne faut toutefois pas attendre l'exhaustivité.

Développement

Il est attendu une argumentation contenant les éléments suivants :

1. Un développement structuré en deux ou trois parties pertinentes par rapport au sujet et équilibrées ;
2. Chaque partie comporte entre deux ou trois sous-parties, avec des titres apparents. Il existe des transitions servant de fil conducteur entre les parties ;
3. Chaque sous partie comporte au moins un argument construit à partir des savoirs (théorie/outil/mécanisme explicité et étayé d'un exemple). Le vocabulaire est précis et l'argumentation est fluide et démonstrative.

Les arguments possibles

❖ Les mécanismes de marché régulent l'activité économique de façon efficace...

Idées :

- La poursuite par les individus de leurs intérêts propres contribue spontanément à l'intérêt général (mécanisme de la main invisible de SMITH)
⇒ il faut « laisser faire le marché, l'Etat ne remplit alors que ses fonctions régaliennes (police, justice, armée).
- Dans une approche circuitiste de l'activité économique, l'offre crée sa propre demande (loi des débouchés de SAY). Les crises se résorbent spontanément et l'intervention de l'Etat constituerait une entrave au bon fonctionnement du marché.
- Sur des marchés en concurrence pure et parfaite, la flexibilité des prix et la loi de l'offre et de la demande garantissent une allocation optimale des ressources (équilibre partiel et équilibre général, selon les auteurs néoclassiques). Le prix remplit son rôle de signal pour coordonner les décisions des agents économiques.
- Sur des marchés concurrentiels, les forces du marché sont favorables aux consommateurs en termes de prix pratiqués et de diversité de biens proposés. Ces forces incitent à l'innovation de la part des entreprises (SCHUMPETER). L'Etat doit alors garantir le respect de la règle de droit.
- Les mécanismes de marché supposent un mécanisme de coordination décentralisé pour répondre aux questions quoi produire, en quelle quantité et à quel prix. Cette coordination décentralisée supplante la capacité cognitive limitée d'un Etat planificateur (HAYEK).
- La dynamique concurrentielle garantit une sélection des entreprises, les plus efficaces (HAYEK).

Références théoriques :

- Mécanisme de la main invisible (SMITH)
- Loi des débouchés (SAY)
- Equilibre général et équilibre partiel (WALRAS, MARSHALL)
- Concurrence et innovation (SCHUMPETER)
- Capacité cognitive du marché et sélection des entreprises les plus efficaces par le marché (HAYEK)

Faits :

- Historiquement, l'effondrement des économies socialistes d'Europe centrale et orientale à la fin des années 80, et la transition économique de ces pays vers des économies de marché.
- Les pénuries observées dans les pays dont les modes de régulation de l'activité économique reposent sur l'Etat (Corée du Nord, Cuba, Venezuela).
- L'ouverture à la concurrence des télécommunications, du transport ferroviaire et du transport aérien ont permis d'améliorer le bien-être des consommateurs sur ces marchés, avec des prix pratiqués plus faibles et une diversité de l'offre.

❖ ... mais ils présentent des limites justifiant une complémentarité Etat/marché

Idées :

- Les forces de marché (la dynamique concurrentielle) peuvent conduire à la destruction de la concurrence et à l'apparition de situations de concurrence imparfaite (monopole et oligopole). Ces phénomènes sont amplifiés sur le marché numérique, avec les effets de réseaux (« the winner takes all », le premier rafle la mise). Cela justifie l'intervention de l'Etat pour ériger un cadre concurrentiel et veiller au respect des pratiques concurrentielles (politique de la concurrence). Plus largement, les politiques économiques mises en œuvre par l'Etat visent à réguler l'activité économique, dans une économie de marché ou une économie mixte.
Dans une économie mondialisée, ces dynamiques de marchés peuvent accentuer la concentration de certains marchés et empêcher certains pays, d'avoir « des champions nationaux » dans des secteurs clés de l'économie.
- Les mécanismes de marché ne garantissent pas une allocation optimale des ressources lorsqu'apparaissent des effets externes (positifs ou négatifs), lorsqu'il faut produire des biens collectifs ou lorsque l'on observe des asymétries informationnelles. L'action de l'Etat vise alors à corriger ces défaillances.
- Les mécanismes de marché ne garantissent pas la justice sociale, justifiant les politiques de redistribution de l'Etat pour lutter contre les inégalités.
- Tous les marchés ne fonctionnent pas comme les marchés de biens et de services, par exemple le marché du travail.
- Les mécanismes de marché ne résorbent pas les crises spontanément. Un équilibre de sous-emploi peut s'installer durablement au sein de l'activité économique, justifiant une intervention de l'Etat pour relancer l'économie (KEYNES).
- Les modes de régulation mis en place au sein de l'ESS peuvent constituer des modes alternatifs de coordination, en dehors de la vision binaire Etat/marché (cf. les travaux de E. OSTROM sur la gestion des biens communs et les différents modes de gouvernance).

Références théoriques :

- Les défaillances de marché (PIGOU, COASE)
- Les forces de marché et leur caractère autodestructeur (PERROUX)
- Équilibre de sous-emploi et intervention de l'Etat (KEYNES)
- Théories de la croissance endogène (BARRO, ROMER, LUCAS)
- Stratégies commerciales (BRANDER et SPENCER)...

Faits :

- Historiquement, la crise de 1929 a montré les limites des mécanismes de marché pour résorber la crise économique née du krach boursier.
- Les modèles économiques de pays comme la Chine ou la Corée du sud soulignent l'importance des investissements et des subventions publics pour bâtir des trajectoires de croissance endogène.
- Les limites des mécanismes de marché pour répondre aux enjeux du développement durable (la difficile mise en place du marché du carbone et sa relative efficacité pour limiter l'émission de gaz à effet de serre).

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

On attend une synthèse des arguments permettant de répondre à la problématique (pas d'ouverture).